



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le lundi 12 Août 2024 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Madame la conseillère Jean-Guy Brousseau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur absent
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur absent
Madame la conseillère Guylaine
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Est aussi présente :

Tracey Héroult, directrice générale

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon et résolu unanimement d'ouvrir la séance de conseil à 19 h

2. Constatation du quorum

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h.

3. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration de conflit d'intérêt
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
6. Résolution pour adopter l'achat de cabine Kabak et location de toilette Sanivac
Résolution pour adopter l'achat de cabine Kabak et location de toilette Sanivac
7. Résolution pour Elizabeth Hacher
8. résolution pour permis de boisson pour Centre des Loisirs
9. Résolution pour CIMA+
10. Résolution pour renouvellement du programme d'aide à la voirie
11. Résolution pour adoption de démission Marie-Anne Lebeau
12. Résolution pour construction de galerie
13. Adoption des listes de compte payés et payable
- 14A. Chemin des Outaouais
- 14B. Journée de la culture
15. Période de question
16. Nouvelle des membres du conseil
17. Prochaine séance
18. Clôture de la séance

2024-08-127

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

4. Déclaration de conflit d'intérêt

5. Adoption du procès-verbal de la séance 8 juillet 2024

2024-08-128

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 8 JUILLET 2024

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau il est résolu que le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

6. Résolution pour adopter l'achat de cabine Kabak et location de toilette Sanivac

2024-08-129

RÉSOLUTION POUR ADOPTER L'ACHAT DE CABINE KABAK ET LOCATION DE TOILETTE SANIVAC

CONSIDÉRANT QUE le conseil voudrait acheter une cabine et louer des toilettes pour mettre à la côte Jaune;

CONSIDÉRANT QUE Maire Corriveau est allé chez Kabak pour un prix pour une cabine;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour la cabine est de \$11 496,36 moins le dépôt de \$500.00 qui est de \$10 996,36 et pour la location de toilette au montant de \$150.00 par mois pour chacune;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau d'acheter la cabine au montant de \$10 996,36 et la location au montant de \$150.00 chacune par mois et unaniment résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-es

7. Résolution pour Elizabeth Hacher pour terrain

RÉSOLUTION POUR ELIZABETH HACHER POUR TERRAIN

À remettre

8. Résolution pour permis de boisson pour Centre des Loisirs

RÉSOLUTION POUR PERMIS DE BOISSON POUR CENTRE DES LOISIRS

À remettre

9. Résolution pour CIMA+

2024-08-130

RÉSOLUTION POUR CIMA+

ATTENDU QUE CIMA+ nous a donné une liste d'activités proposées pour l'usine d'eau potable;

ATTENDU QUE le conseil accepte les activités proposées avec une estimation pour le travail de \$15000+taxes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau d'accepter le budget de \$15000+taxe comme estimation pour le travail à l'usine d'eau potable et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

10. Résolution pour renouvellement du programme d'aide à la voirie

2024-08-131

RÉSOLUTION POUR RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le renouvellement du programme PAVL jusqu'au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière s'accompagne de modalités de versement pour lesquelles la municipalité doit signer une convention avec le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu de mandater le maire et la direction générale de signer, au nom de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, la convention d'aide financière relative au programme PAVL.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

11. Résolution pour adoption de démission Marie-Anne Lebeau

2024-08-132

RÉSOLUTION POUR ADOPTION DE DÉMISSION MARIE-ANNE LEBEAU

ATTENDU QUE Marie-Anne Lebeau bibliothécaire a démissionné son poste;

ATTENDU QUE le conseil accepte la démission de la Bibliothécaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau d'accepter la démission de la bibliothécaire et unanimement résolu aussi mettre l'avis de recherche pour une bibliothécaire avec 4 heure minimum avec possibilité d'augmentation d'heure au salaire de \$20.00 de l'heure.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

12. Résolution pour construction de galerie à la cabine

Résolution pour construction de galerie à la cabine

À remettre.

13. Listes de comptes payés et payables

2024-08-133

ADOPTION DES LISTES DE COMPTES PAYÉS ET PAYABLES

CONSIDÉRANT QU'une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil :

Prélèvement et facture payé durant mois \$ 190 818,70

Salaire totalisant \$35 496,60

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu d'entériner la liste des comptes à payer et payables pour un total de
\$226 315,30

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

14A. Chemin des Outaouais

2024-08-134

CHEMIN DES OUTAOUAIS

ATTENDU QUE le conseil mandate la directrice générale pour demander un prix de Edgar Spring pour réparer le bord de la rivière sur le chemin des Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau de mandater la directrice générale de demander un prix de Edgar Spring pour réparer le bord du chemin des Outaouais et unaniment résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

2024-08-135

14B. Journée de la culture

JOURNÉE DE LA CULTURE

ATTENDU QU'une demande pour un budget de \$200.00 pour achat de rafraichissement pour la journée de la culture tenue le 19 octobre 2024 à la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau de donner un budget de \$200 pour la journée de la culture tenue le 19 octobre 2024 à la bibliothèque et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

15.Période de question

19 :20 à 19 :36

16.Nouvelles des membres du conseil

Monsieur le conseiller Aurel Paquette

Madame la conseillère Louise Grenier

Madame la conseillère Guylaine La Salle

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau

Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Madame la conseillère Adrienne Turgeon

17. Prochaine séance

09 septembre 2024

18. Clôture de la séance

2024-08-136

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine LaSalle, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu de clore la présente séance à 19 :40

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jean-Louis Corriveau, maire

Tracey Hérault, directrice générale